

RAPPORT MUNICIPAL N° 209

AU CONSEIL COMMUNAL

Réponses :

- au postulat de M. le Conseiller communal Laurent Miéville et consorts « InnovaNyon – pour un tissu économique innovant et durable à Nyon » ;
- au postulat de M. le Conseiller communal Patrick Buchs et consorts « Pour la tenue d'une Grenette du commerce ».

Délégué municipal : M. Daniel Rossellat

Nyon, le 30 mars 2015

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En date du 3 février 2014, le Conseil communal a transmis à la Municipalité un postulat de Monsieur le Conseiller communal Laurent Miéville et consorts intitulé « InnovaNyon – pour un tissu économique innovant et durable à Nyon ». Le 12 mai 2014, il transmettait à cette même Autorité un postulat de M. le Conseiller communal Patrick Buchs et consorts intitulé « Pour la tenue d'une Grenette du commerce ».

Ces deux postulats, bien que portant sur des aspects économiques très différents, méritent de l'avis de la Municipalité une réponse commune – livrée au travers du présent rapport – portant sur sa vision et sa volonté d'organisation future en termes de promotion économique, de soutien à l'innovation et de relations avec le tissu économique local.

Un premier rapport (N° 194) avait été déposé auprès de votre Conseil le 8 décembre 2014. Après une première rencontre avec la Commission ad hoc, la Municipalité a décidé de retirer ce document afin d'apporter les compléments d'information souhaités par les Commissaires.

I. Contexte

Etat des lieux de la promotion économique et du soutien à l'innovation

Avant de répondre précisément aux demandes formulées dans ces deux postulats, il y a lieu de présenter les actions qui sont menées aux niveaux fédéral, cantonal et régional pour promouvoir l'économie et favoriser l'innovation.

Des efforts conséquents sont déjà consentis au niveau du Canton pour favoriser la promotion économique. La Loi sur l'appui au développement économique (LADE) attribue notamment des compétences aux services cantonaux pour offrir des soutiens financiers aux entreprises, en particulier pour encourager l'innovation et orienter et aider les entreprises qui souhaitent s'implanter sur territoire vaudois.

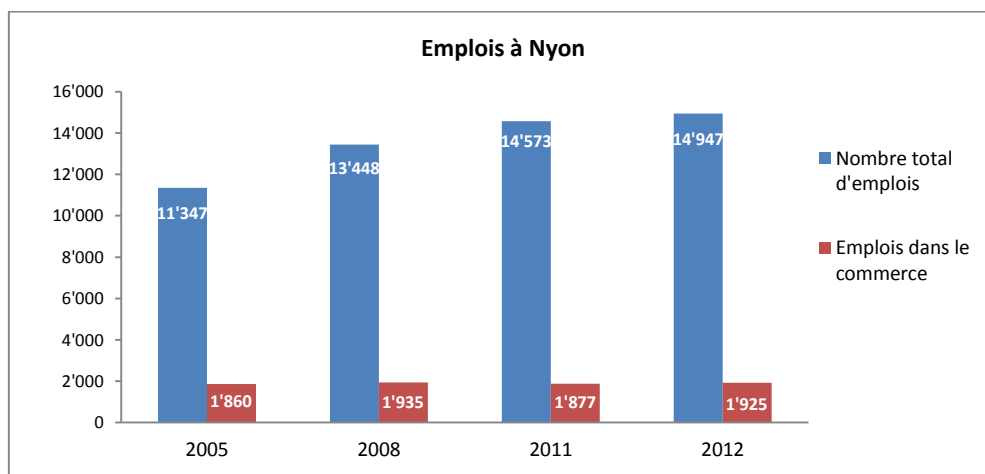
Le Service cantonal de la promotion économique et du commerce (SPECo) met plusieurs prestations gratuitement à disposition des entrepreneurs voulant se lancer dans un projet d'entreprise. Avec la collaboration des régions et d'organisations partenaires, il conseille notamment les entrepreneurs dans la rédaction de leur business plan, dans la détermination de la forme juridique de leur entreprise, ou encore facilite la recherche de locaux pour l'implantation des activités de la future entreprise.

L'Etat de Vaud, à travers de la LADE, encourage les régions du canton à organiser et développer leurs propres programmes de développement économique. Pour la région de Nyon, c'est le Conseil régional du District de Nyon qui est l'entité reconnue par le Canton de Vaud en termes de promotion économique régionale. Celui-ci a notamment mis en place un fonds régional d'aide à l'innovation, qui vise à soutenir les projets innovants et à encourager les jeunes entreprises.

Au niveau communal, les pratiques sont variables : si la tendance actuelle sur l'Arc lémanique est à la délégation de la promotion économique au niveau des régions, de nombreuses villes romandes, et même certaines petites communes, disposent de structures propres, allant du « simple » délégué économique à un service entier. Ainsi, les villes de Sion, Martigny, Monthey, Bienne, Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Moutier et même Saint-Imier – ou plus proche de nous Vevey et Renens – disposent de structures communales dédiées, leur permettant de travailler sur des besoins spécifiques à la ville elle-même, telles que la promotion active pour l'implantation de nouvelles entreprises, la recherche de terrains, ou encore les relations avec le commerce local.

Le tissu économique nyonnais

La Ville de Nyon a l'avantage de bénéficier d'un tissu économique à la fois solide et diversifié en termes de générateurs d'emplois. Selon les derniers chiffres de l'Office fédéral de la statistique, Nyon dénombrait près de 15'000 emplois à fin 2012, soit plus de 350 nouveaux emplois créés en une année. Leur nombre sis sur le territoire nyonnais a ainsi progressé de plus de 30% en sept ans, avec un solde d'emploi positif par rapport à sa population active¹.



Données provisoires OFS - STATENT

Si le secteur tertiaire est majoritairement représenté, avec près de 88% du total des emplois totaux et 90% des entreprises, le secteur secondaire reste néanmoins présent avec un peu moins de 12% des emplois nyonnais, dans les domaines de la construction ou de l'industrie manufacturière notamment. Concernant le commerce, le nombre d'emplois dans ce domaine d'activités a légèrement augmenté entre 2005 et 2012. Le commerce représente à Nyon le deuxième secteur de l'économie offrant le plus d'emplois, avec près de 13% du nombre total.

Le tableau suivant présente les domaines d'activités les plus représentés au sein de l'économie nyonnaise à fin 2012 :

Santé et action sociale	2'187 emplois
Commerce	1'925 emplois
Activités financières et d'assurance	1'723 emplois
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1'515 emplois
Industrie manufacturière	1'034 emplois
Enseignement	1'009 emplois
Activité de services administratifs et de soutien	974 emplois
Arts, spectacles et activités récréatives	738 emplois

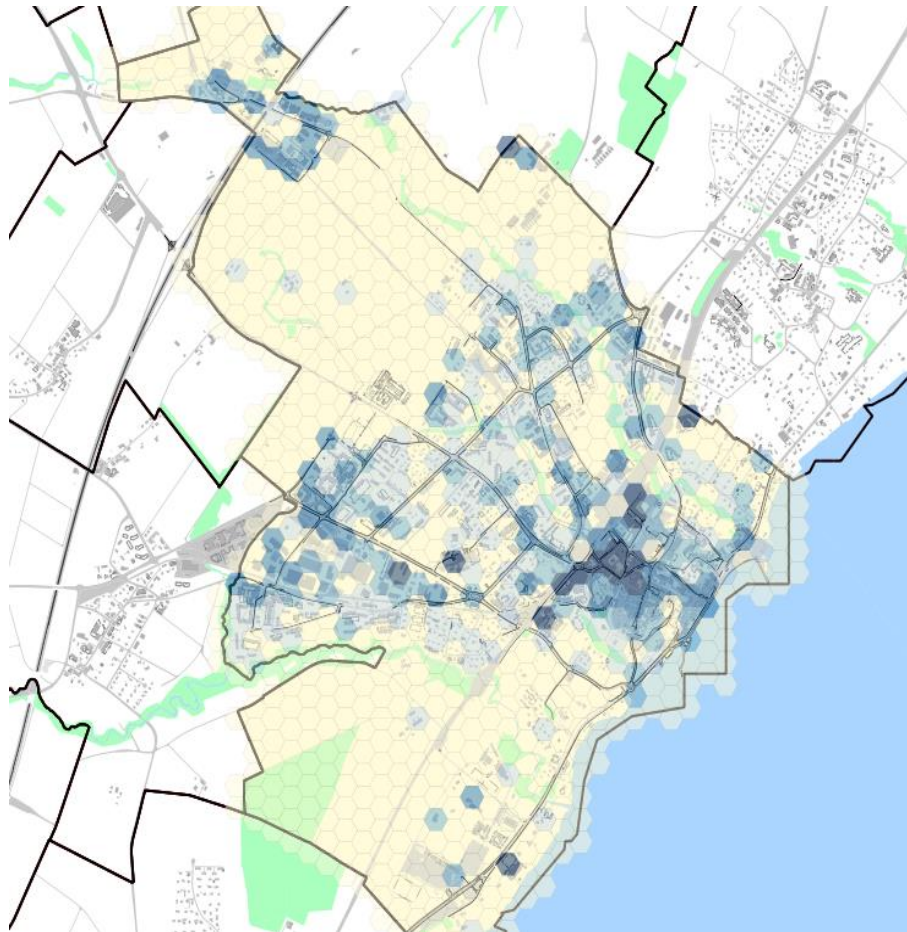
Données provisoires issues de la base de données STATENT de l'OFS au 31.12.2012, selon classification NOGA

Ces chiffres encourageants en termes d'emplois et de création d'emplois sont à mettre en perspective avec la croissance du produit intérieur brut (PIB) vaudois, qui a progressé en moyenne de 2.7% par année durant la même période. La progression du PIB vaudois appliqué au secteur du commerce s'élève quant à elle en moyenne à 2.1% par année, malgré un ralentissement en 2011 et 2012. Les dernières projections, bien que revues à la baisse récemment, restent positives pour notre canton et laissent présager du maintien du dynamisme de notre économie.

¹ Il est considéré qu'environ 55% de la population est active, soit environ 10'600 personnes à Nyon. Avec plus de 15'000 emplois offerts sur le territoire de Nyon, il y en a donc plus que de personnes actives.

Il apparaît que l'économie nyonnaise reste bien diversifiée, avec des emplois répartis dans plusieurs domaines d'activité, rendant le tissu économique plus solide face à des phénomènes conjoncturels sectoriels. Et si l'économie nyonnaise est diversifiée en termes de domaines d'activités, elle l'est également quant à la représentation des emplois dans la ville, comme le démontre le graphique suivant :

Densité d'emploi par zone géographique



Bien que le périmètre autour de la gare et la vieille-ville rassemble la plus forte densité d'emplois, les autres quartiers de la ville développent également une activité économique non négligeable, assurant ainsi une bonne répartition des emplois sur le territoire.

2. Volonté municipale et situation actuelle au sein de l'administration

La Municipalité estime que son rôle n'est pas de se substituer aux différentes organisations déjà actives dans la promotion économique, ni de faire à l'échelle nyonnaise ce qui est déjà réalisé au niveau de la région ou du canton (cf. Etat des lieux de la promotion économique au point 1). Comme elle l'a indiqué dans son Programme de législature, c'est plutôt au niveau local qu'elle agit, afin d'aider les entreprises déjà installées à se développer et en renforçant le lien avec les acteurs économiques déjà présents.

En ce sens, elle n'a pas entrepris de démarches actives pour favoriser ou encourager l'implantation d'entreprises exogènes, et n'entre généralement pas en matière sur des demandes issues d'entreprises externes (demandes de terrains, facilitation d'implémentation, etc.). Sur le plan des jeunes pousses ou autres start-ups, ce même accent donné sur les entreprises endogènes, conjugué à la rareté de locaux et de terrains disponibles, n'a pas permis à la Municipalité de mettre en œuvre une réelle politique d'acquisition.

Comme susmentionné, elle privilégie pour l'instant la collaboration étroite avec les entreprises déjà implantées à Nyon et qui souhaitent développer leurs activités sur le territoire communal. En ce sens, elle a notamment accordé des droits de superficie (DDP) sur des terrains communaux à certaines entreprises (Hublot, Ouvrages Métalliques SA), afin qu'elles puissent poursuivre leur expansion.

Toujours dans cette optique, elle organise une rencontre annuelle avec les principaux acteurs de l'économie nyonnaise, afin d'aborder les projets en cours au sein de la ville, mais également favoriser les échanges entre les acteurs. Elle rencontre également régulièrement la Société Industrielle et Commerciale de Nyon (SIC), afin d'échanger sur les préoccupations des artisans et commerçants nyonnais, mais cela se résume souvent plus à des échanges sur des sujets spécifiques qu'à la construction de stratégies communes ou complémentaires.

La Municipalité souhaiterait par conséquent que cette organisation renforce encore ses structures et sa représentativité, afin de devenir un véritable partenaire de la Municipalité pour évaluer les enjeux liés au commerce local, et trouver conjointement des solutions aux problèmes rencontrés. Ce renforcement de la SIC pourrait éventuellement être envisagé par un soutien, notamment financier, de la Ville de Nyon, à évaluer en fonction des propositions d'évolution de cette structure.

Au niveau de l'accueil des nouvelles entreprises, la Ville dispose de plusieurs points d'entrées, notamment les Services de l'urbanisme ou de l'administration générale, ce dernier recensant par exemple chaque mois les nouveaux arrivants et leur faisant parvenir un courrier de bienvenue signé de la Municipalité, et présentant les différents contacts à disposition.

Mais au-delà de ces quelques actions, et de l'organisation des rencontres évoquées plus haut, le Service de l'administration générale ne dispose pas des ressources nécessaires pour jouer un rôle plus actif, notamment en terme de centralisation des demandes, bien qu'il soit dans ses missions d'assurer la promotion économique.

Ainsi, de manière globale, et même si chaque membre de la Municipalité – à commencer par le Syndic, en première ligne dans ce domaine – joue un rôle important dans la rencontre des acteurs économiques nyonnais, il faut bien reconnaître que la Ville ne dispose pas véritablement d'une structure adéquate, à même de répondre de manière optimale aux demandes des acteurs économiques locaux.

3. Préoccupations des postulants et besoins nyonnais

Les préoccupations des postulants, partagées par la Municipalité, peuvent être synthétisées de la manière suivante :

- **Identifier, sécuriser et aménager des terrains et des locaux qui puissent être mis à disposition de sociétés en démarrage créés par des habitants de la région.**

La Municipalité a eu pour priorité de favoriser le maintien et le développement des activités artisanales et industrielles à Nyon. Dans ce sens, elle est déjà active dans l'acquisition de parcelles dédiées à des activités secondaires, ainsi que dans la mise à disposition de terrain pour le développement de ces activités (à la Vuarpillière notamment). La Ville possède quelque 35 hectares de surfaces en zones artisanales et industrielles, mais celles-ci sont presque toutes occupées. De plus, durant la période transitoire imposée par la nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire (LAT), tout déclassement de terrains agricoles doit être compensé par le reclassement en terrain agricole d'une autre parcelle constructible sur le territoire communal, laissant peu de possibilités à la Municipalité pour attribuer de nouveaux terrains dont elle est propriétaire à de nouvelles entreprises.

Concernant l'attribution de locaux, sa marge de manœuvre est également limitée. Elle ne peut légalement pas forcer l'attribution des locaux commerciaux détenus par des propriétaires privés à certains secteurs économiques ou à certains commerçants, qui serait d'ailleurs considéré comme une distorsion de la concurrence. Elle peut certes favoriser l'implantation d'artisans ou de commerçants dans les locaux dont elle est propriétaire, mais cette pratique reste soumise à certaines contraintes, et par ailleurs, la Municipalité ne dispose pas de réserve de locaux à attribuer à l'heure actuelle.

Cette situation pourrait évoluer à terme avec la réalisation du quartier du Martinet, et le déplacement possible du personnel de l'administration communale dans le prochain immeuble administratif prévu à cet emplacement. Les locaux libérés à la place du Château pourraient alors être alloués à des commerçants, revitalisant la vocation commerciale de ce lieu, comme cela a été déterminé dans le concept Cœur de Ville.

Dans un plus proche avenir, la Municipalité souhaiterait pouvoir s'engager comme intermédiaire et facilitatrice envers des entreprises déjà établies dans d'autres secteurs, afin d'encourager la mise à disposition de locaux équipés à de jeunes entreprises qui souhaiteraient s'installer à Nyon pour développer leurs idées.

- **Encourager de manière pro-active les entreprises existantes ou nouvellement installées à mettre à disposition une partie de leur infrastructure à des jeunes pousses ou des PME, à des heures et selon des conditions définies.**

La Municipalité partage entièrement cette préoccupation des postulants qui vise à encourager et à favoriser la mise en relation des entreprises entre elles et d'encourager les synergies dans différents domaines.

Elle estime que ce genre de partenariats privé-privé (ou public-privé, lorsque la commune joue le rôle de facilitatrice) sont des outils efficaces et dynamiques pour renforcer les liens entre les acteurs économiques et voir émerger des idées innovantes tout en préservant les finances communales.

De plus, il pourrait être particulièrement intéressant de développer un projet visant à encourager les entreprises nyonnaises à s'impliquer dans la vie locale et à soutenir les sociétés sportives et culturelles, en favorisant les échanges de services entre entreprises et sociétés locales. Si la pertinence de cette approche était vérifiée, elle pourrait être étendue aux jeunes entreprises innovantes.

- **Examiner lors des demandes d'aménagement faites par des entreprises existantes dans quelle mesure ces aménagements ne pourraient pas aussi bénéficier à des jeunes pousses, et associer ces dernières aux projets, dans la mesure des possibilités.**

Du point de vue de la Municipalité, il paraîtrait difficile d'imposer aux entreprises existantes des locataires à risques, sachant qu'intrinsèquement, un pourcentage important des « jeunes pousses » voient leur projet échouer à court ou moyen terme. Imaginer des solutions allant dans le sens de cette demande, tout en préservant les intérêts des entreprises existantes, demanderait donc de mener des études complémentaires.

Dans cette attente, une des pistes étudiées par la Municipalité serait, à terme, de pouvoir mettre à disposition des entreprises une « porte d'entrée ». Cette structure (cf. point 4) permettrait d'entendre et de centraliser les demandes, mais également de favoriser les rencontres et les échanges entre les entreprises nyonnaises et la Municipalité. C'est dans ce cadre, et lors des rencontres avec les entreprises établies, que l'administration communale serait en mesure de sensibiliser aux besoins des nouvelles entreprises innovantes et de tenter de favoriser les synergies entre acteurs installés et nouveaux entrepreneurs.

- **Renforcer l'interaction entre les commerçants locaux et les autorités, et travailler à l'animation du Centre-Ville.**

La Municipalité est parfaitement consciente des difficultés et des manques actuels en lien avec les commerces locaux, et souhaite pouvoir mieux répondre à leurs attentes. Elle estime néanmoins que c'est prioritairement aux commerçants de s'organiser et de s'adapter pour être en mesure de répondre aux nouvelles habitudes de consommation. C'est pourquoi ce soutien doit se faire en partenariat avec la SIC, dont la Municipalité souhaiterait un renforcement des structures et de la représentativité.

Au vu des expériences réalisées dans d'autres villes, la Municipalité ne souhaite pas s'engager dans la création d'un poste de « city manager », avec les taxes directes aux commerçants qu'il prévoit. Elle pourrait, en revanche, envisager la création d'un poste de délégué économique au sein de son administration (cf. point 4). Elle estime que les apports – notamment fiscaux – de l'économie et du commerce à la Ville, pourraient largement justifier la création d'un tel poste.

- **Evaluer l'opportunité d'une expertise externe ou d'un atelier visant à dresser un constat de la situation du commerce à Nyon et à définir des pistes de solutions.**

En préambule, il convient de rappeler qu'une étude avait été menée en 2007 par l'association Usine 21². Sur mandat de la SIC et de la Municipalité de Nyon, Usine 21 avait étudié les possibilités qui s'offraient pour améliorer l'attractivité du centre-ville, et en particulier les rues autour de la rue de la gare. En menant une analyse socio-économique et urbanistique, l'association proposait plusieurs mesures d'aménagements urbains et de communication.

La Municipalité n'est pas opposée à mener une nouvelle analyse de la situation du commerce à Nyon, mais elle souhaite le faire dans le cadre d'un partenariat solide avec la SIC, en mobilisant dans la démarche les principaux acteurs concernés, et en définissant clairement la finalité d'une telle étude. Il pourrait être envisagé de mettre en place un atelier de travail, dont la forme reste à définir, et qui rassemblerait les acteurs économiques locaux et la Municipalité. Cet atelier devrait permettre de définir des pistes afin d'améliorer la situation du commerce à Nyon.

La Municipalité attend que cet atelier débouche sur des propositions concrètes de la part de l'ensemble des acteurs concernés et que tous soient parties prenantes dans la mise en œuvre des mesures qui en découleront. À ce titre, elle sollicitera dans les mois qui viennent les principaux acteurs concernés, pour déterminer les formes d'un tel atelier.

² *Analyse urbaine et socio-économique du centre-ville de Nyon. Rapport de synthèse.* Usine 21, novembre 2007.

4. Centraliser et professionnaliser les pratiques

Au vu de ce qui précède, et pour répondre aux différentes demandes exprimées dans les postulats précités, la Municipalité envisage de créer au sein de son administration un poste dédié à l'économie et au commerce. Toutefois, au vu de la situation budgétaire actuelle, la Municipalité souhaite évaluer plus précisément les impacts financiers directs et indirects d'un tel projet avant d'envisager la création de tout nouveau poste. Cette demande fera donc l'objet d'un préavis séparé à votre Conseil.

Et si, dans l'idéal, un poste à 100% ne suffirait certainement pas pour accomplir toutes les tâches envisageables dans ce vaste domaine, la Municipalité estime d'ores et déjà raisonnable de n'envisager qu'un poste à temps partiel, possiblement combiné avec d'autres tâches dévolues aux services de l'administration générale et des finances.

De manière très concrète, elle envisage donc, à terme, la création d'un poste à 60%, rattaché au Service de l'administration générale (SAG), qui mette progressivement sur pieds un pôle « économie et commerce », en commençant par le recensement et la centralisation des compétences et actions déjà existantes dans l'administration communale.

Ce nouveau collaborateur, en relation directe avec le Syndic, pourrait s'appuyer sur une partie des ressources du SAG, notamment en termes d'organisation d'événements, de communication et de promotion, et devra collaborer de manière intensive avec les différentes entités de la Ville au contact avec les entreprises et autres commerces.

Une proximité particulière devra être assurée, non seulement avec le Conseil régional et Nyon région tourisme bien sûr, mais aussi avec les services de l'urbanisme, des finances et d'architecture et bâtiments, pour inscrire l'action du délégué dans les stratégies de développements et immobilières de la Ville.

Ce « délégué à l'économie » assumerait à terme les missions suivantes, inspirées par d'autres démarches similaires en Suisse romande, et plus particulièrement celle menée il y a quelques années par la Ville de Sion.

Missions principales envisagées pour ce poste

Support au tissu économique local :

- fonctionner comme une plaque tournante, notamment en mettant en contact et en réseau les différents partenaires, entreprises et commerces ;
- servir de point d'entrée, sorte de « guichet unique » pour tous les aspects administratifs liés aux entreprises ;
- accompagner les entreprises lors de projets de développement ;
- organiser des rencontres à thème avec les entreprises sous forme de rencontres économiques ou commerciales ;
- entretenir les relations avec les associations économiques locales et la SIC ;
- inventorier et répertorier les disponibilités en termes de terrains, de locaux industriels et commerciaux et de bureaux sur le territoire de la ville ;
- servir de point de contact entre la Ville, Nyon Région Tourisme et les entreprises.

Promotion et développement économique :

- coordonner et développer le matériel de la promotion économique de la Ville, avec les différents partenaires impliqués ;
- assister les entreprises et les commerces lors de la recherche de locaux ou de terrains, et dans toutes les démarches administratives liées à une future implantation ;
- organiser des visites des terrains ou des surfaces disponibles ;
- organiser des synergies éventuelles avec les entreprises existantes et rechercher la complémentarité avec le tissu économique local ;
- accueillir et accompagner les nouvelles entreprises se domiciliant à Nyon ;
- coordonner avec le Canton et la Région les mesures d'aide selon la législation en vigueur ;
- participer à divers groupes de travail pluridisciplinaires et transversaux, y compris en matière touristique.

5. Conclusion

Même s'il ne s'agit aucunement de minimiser le rôle joué par les Municipalités successives dans le domaine économique – notamment au travers de l'important développement urbanistique de la Ville – on peut tout de même émettre l'hypothèse que la bonne santé générale du tissu économique nyonnais est due pour une bonne part à la haute conjoncture de ces dernières années, à la localisation géographique de Nyon au cœur d'un Arc lémanique en plein boom économique, à la politique cantonale en matière économique et à plusieurs autres facteurs exogènes.

La Ville de Nyon a ainsi bénéficié, dans son histoire récente, d'un contexte favorable qui a permis à ses autorités et à son administration de se « contenter » de démarches relativement ponctuelles, au gré des personnalités et des contacts, sans avoir à se doter d'une structure formelle en matière de promotion économique. De fait, certains domaines, tels que ceux cités par les postulants, notamment en termes d'innovation ou de commerce local, ne bénéficient pas du soutien et de l'accompagnement que l'on pourrait attendre, en 2015, d'une Ville comme celle de Nyon.

Pour répondre à cette problématique, et aussi parce que la bonne conjoncture actuelle n'est probablement pas éternelle, la Municipalité estime qu'il est de la responsabilité de la Ville que de se doter, à terme, des moyens à même d'organiser et de professionnaliser la mise en œuvre de sa politique économique. Elle est également favorable à l'organisation d'un atelier de réflexion avec l'ensemble des acteurs concernés par le commerce à Nyon, afin de déterminer les mesures à mettre en place pour favoriser le commerce nyonnais.

NYON · RAPPORT N° 209 AU CONSEIL COMMUNAL

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport municipal N° 209, en réponse au postulat de M. Conseiller communal Laurent Miéville et consorts, intitulé « InnovaNyon - pour un tissu économique innovant et durable à Nyon », et à celui de M. le Conseiller communal Patrick Buchs et consorts « Pour la tenue d'une Grenette du commerce »,

ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide : de prendre acte du rapport municipal N° 209 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Laurent Miéville et consorts, intitulé « InnovaNyon - pour un tissu économique innovant et durable à Nyon », et à celui de M. le Conseiller communal Patrick Buchs et consorts « Pour la tenue d'une Grenette du commerce ».

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 30 mars 2015 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia

Annexes

- Postulat de M. le Conseiller communal Laurent Miéville et consorts, intitulé « InnovaNyon - pour un tissu économique innovant et durable à Nyon » ;
- Postulat de M. le Conseiller communal Patrick Buchs et consorts « Pour la tenue d'une Grenette du commerce ».

1^{ère} séance de la commission

Municipal délégué	M. Daniel Rossellat
Date	Jeudi 21 mai 2015, à 19h
Lieu	Ferme du Manoir, Salle de conférence 2

Postulat InnovaNyon – pour un tissu économique innovant et durable à Nyon

Notre ville et plus généralement notre district bénéficient de l'arrivée de nombreuses entreprises existantes (nationales ou internationales) souhaitant profiter des conditions cadres favorables qu'offre notre région. Bien que l'installation de telles sociétés comporte de nombreux avantages tels qu'une manne fiscale contribuant à un équilibre financier des comptes communaux, la présence de compétences de pointe et une consommation accrue des services locaux et régionaux, il est parfois nécessaire de constater que l'ancrage au sein de notre communauté ne suffit pas pour garantir de manière durable la présence de telles entités et des emplois qui y sont associés. Bien qu'une politique proactive visant à ancrer le plus possible les nouveaux arrivants au sein de la région puisse sans nul doute porter des fruits, il nous paraît utile de développer des efforts concomitants pour favoriser également l'émergence de nouvelles sociétés créées par des membres de notre communauté et de les lier avec celles des entreprises existantes déjà implantées sur notre territoire.

Cette approche a plusieurs avantages, tout d'abord elle donne la possibilité aux jeunes créatifs de notre région de pouvoir développer leurs idées innovantes à proximité de leur lieu de résidence. D'autre part, en assurant un contact étroit entre les créateurs et les entreprises existantes, elle favorise une mixité économique fertile à l'émergence et la réalisation de projets innovants tout en renforçant l'ancrage des entreprises ayant choisi de se relocaliser en partie ou en totalité dans notre région. Finalement, elle permet aussi d'attirer des forces créatives provenant du bassin lémanique bien connu pour sa capacité d'innovation.

Pour cette raison, nous prions la Municipalité de bien vouloir examiner le postulat suivant :

1. Identifier, sécuriser et aménager des locaux qui puissent être mis à disposition de sociétés en démarrage créées par des habitants de la région.
2. Encourager de manière pro-active les entreprises existantes ou nouvellement installées dans la ville à mettre à disposition une partie de leur infrastructure (par exemple salles de réunion, équipements de bureau, office space, cafétérias, vidéo conférence etc..) à des jeunes pousses ou des PME à des heures et selon des conditions définies.
3. Plus généralement examiner lors des demandes d'aménagement (par exemple fibre optique, internet mobile haute vitesse etc..) faites par des entreprises existantes dans quelle mesure ces aménagements ne pourraient pas aussi bénéficier des jeunes pousses et les associer au projet dans la mesure des possibilités.

Ces partenariats public-privés et privés-privés contribueront à renforcer la diversité et la durabilité économique de notre région tout en mettant à disposition de nos jeunes créateurs un lieu leur permettant de développer leurs idées et les transformer en innovations.

Les postulants souhaitent que ce postulat soit envoyé à la Municipalité.

Nyon, le 22 janvier 2014

Laurent Miéville, Conseiller communal vert'libéral
Robert Jenefsky, Conseiller communal parti indépendant
Sacha Soldini, Conseiller communal UDC
Bernadette Nelissen, Conseillère communale Les Vert

Postulat pour la tenue d'une « Grenette du commerce »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseiller Communaux,

Le commerce en Ville de Nyon souffre depuis plusieurs années de plusieurs maux, à commencer par des loyers très élevés et un manque de diversité dans l'offre commerciale.

A cela s'ajoute d'autres problèmes comme le manque d'interaction entre les commerçants et les autorités.

L'animation de notre centre-ville est un sujet non seulement actuel mais aussi crucial pour que Nyon se développe en gardant une animation, une âme et une vie.

De nombreux points concernant l'animation du Centre-ville devraient être débattus et améliorés. On peut citer notamment :

- Création d'un poste de City-manager ou de délégué au commerce
- Parkings, notamment Perdtemps
- Carte de fidélité
- Signalisation des commerces
- Rapports entre autorités et commerçants
- Livraisons à domicile
- Diversité commerciale
- Actions des commerçants en dehors des marchés d'Automne et de Printemps.
- Etc.

Conclusion :

La commission chargée du rapport n°108 « Avenir du Centre-Ville » estime qu'il est primordial de mettre sur pied un atelier de travail, comme ce fut le cas pour « Coeur de Ville », sur le commerce que nous avons surnommé le « *Grenette du commerce* ».

Cet atelier devrait réunir les commerçants (pas uniquement des représentants de la SIC), les autorités, les services de la ville qui sont concernés le commerce (urbanisme, travaux & Environnement, etc) et des experts extérieurs.

Le but de cet atelier n'est pas de faire une étude supplémentaire ou de faire un rapport de plus, mais de mettre sur la table, entre les différents acteurs, les problèmes qui touchent au commerce et de pouvoir apporter des réponses et/ou des pistes qui permettront au commerce à Nyon de prospérer, de se diversifier et de répondre au mieux aux attentes de nos concitoyens.

Par conséquent, nous demandons à la Municipalité de déposer un projet en vue de la mise sur pied d'un tel atelier. Nous demandons que ce postulat parte directement en Municipalité.

Roxane Faraut-Linares
Florence Darbre
Valérie Marti-Annen
Danièle Schwerzmann
Claude Farine
Rasmus Nilsson
Pierre Wahlen
Patrick Buchs (Président et rapporteur de la commission)